



Bulletin d'information

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Anciens ministres du culte

Anciens membres des congrégations

Directeur de publication : Michel NEBOUT

Janvier 2017 n° 76

SPECIAL AG 2017

Dans ce numéro :

Correspondants locaux 2

AG 2017 3-6

Pratique - Convocation

AG : Ordre du jour 7

Rapport moral 8-12

Rapports d'activités 13-19

Rapport financier et Budget prévisionnel 20-24

Soirée festive 24

L'avenir c'est nous ! 25

La riposte au rapport gouvernemental 26

Nouvelles 27

Adhésion—cotisation 28

EDITO : L'APRC est-elle Sisyphe ?

Depuis bientôt 40 ans, les adhérents de l'APRC ne combattent-ils pas inlassablement pour la reconnaissance de leurs droits à retraite tronqués par les institutions ? En effet, maintes et maintes fois les responsables successifs de l'APRC ont remonté, avec constance et détermination, le rocher des revendications associatives au sommet de la montagne pour obtenir justice. À chaque fois leurs espoirs ont été déçus comme nous le sommes aujourd'hui à la lecture du rapport gouvernemental remis, courant novembre, aux Parlementaires.

Faut-il en déduire qu'il est absurde de vouloir se battre pour amener les institutions à préférer enfin " une logique d'assurance plutôt qu'une logique d'assistance » ?

Est-il absurde de réclamer auprès des pouvoirs publics la revalorisation d'une retraite de base si dérisoire qu'elle en devient scandaleuse ?

Est-il absurde de dire que ce n'est pas vraiment "*l'Église société parfaite qui est providence pour ses membres*" mais bien la République qui abonde ce régime autant que de besoin ?

Est-il absurde de dire que c'est le principe de subsidiarité de la Cavimac qui est devenu providentiel pour les princes de l'Église et les supérieurs majeurs ?

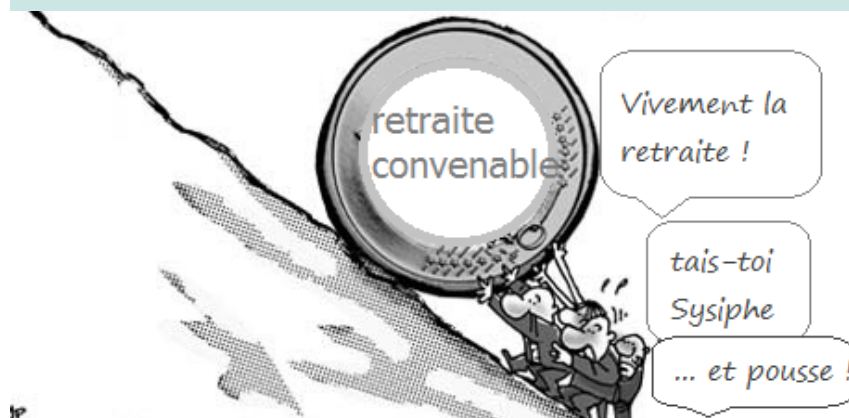
Est-il absurde de militer pour que les congréganistes bénéficient, eux aussi, d'une retraite complémentaire au moins analogue à l'embryon qui a été mis en place pour certains diocésains ?

Est-il absurde que l'APRC s'interroge sur le respect de la loi de 1905, vu toutes les exonérations, minorations, dispenses de cotisations sociales bénéficiant essentiellement au culte catholique alors qu'il "traîne les pieds" pour mettre en place des allocations sociales (indemnités journalières par exemple) pour les pasteurs ou les imams ?

.../... (suite p.3)

**AG 2017 :
apportez ce bulletin !**

Ce bulletin spécial contient toutes les infos nécessaires pour participer à l'AG. Si vous venez à Paris, surtout n'oubliez pas de le mettre dans votre valise ! C'est un outil indispensable !



Correspondants locaux - AG 2016

Pour mandater un adhérent à l'AG, n'hésitez pas à solliciter votre correspondant local, il vous donnera la liste des adhérents inscrits.

| | | |
|---|--|--|
| 1 - Alsace Michel GRAB | Tél. : 03 88 73 99 19 | michel.grab@wanadoo.fr |
| 2 - Aquitaine <ul style="list-style-type: none">• 33/24/47 : Jean LANDRY• 3B : François MONBEIG | Tél. : 05 56 89 09 14 Tél. : 05 59 80 10 97 | landryjmth@orange.fr françois.monbeig@gmail.com |
| 3 - Bourgogne 21 et 71 : Colette THOMAS | Tél. : 03 80 58 80 28 | coletteandre.thomas@orange.fr |
| 4 - Bretagne Gérard POUCHAIN | Tél. : 02 99 38 06 49 | gerann.pouch@club-internet.fr |
| 5 - Champagne-Ardenne Henri GRESSIER | Tél. : 03 24 59 04 52 | henri.gressier@gmail.com |
| 6 - Franche-Comté Simon GIRARDET | Tél. : 03 81 83 47 67 | simon.girardet@wanadoo.fr |
| 7 - Ile-de-France (pour l'AG) 75 : Catherina IMBAULT- HOLLAND | Tél. : 01 47 00 75 79 | imbault.holland@orange.fr |
| 8 - Midi-Pyrénées Paul DIMA | Tél. : 05 62 72 86 99 | dima.p@free.fr |
| 9 - Nord-Pas-de-Calais Francis DUMORTIER | Tél. : 03 20 45 17 67 | francis.dumortier2@wanadoo.fr |
| 10 - Normandie Brigitte CLAUDE | Tél.: 02 33 55 93 99 | brigitteclaud@hotmai.fr |
| 11 - Pays-de-Loire 44/53/72/85 : Yves GIRARD | Tél. : 02 51 79 10 27 | ygirard94@neuf.fr |
| 12 - Poitou-Charentes et Vendée <ul style="list-style-type: none">• 17 : Henri BIGEON• 85 : Roger BOUANCHEAU | Tél. : 05 46 37 91 34 Tél.: 02 51 38 08 52 | hbigeon@sfr.fr roger.bouancheau@wanadoo.fr |
| 13 - Auvergne-Rhône-Alpes <ul style="list-style-type: none">• 01/38N/69 : Michel NEBOUT• 42 : Maurice FRAISSE• 73/74 : Jean-L. DUMAS• 07/26 : Michel & Christiane GAUQUELIN | Tél. : 06 24 40 85 31 Tél. : 06 82 34 37 27 Tél. : 04.50.67.04.29 Tél. : 04 75 56 45 78 | myr.mich@orange.fr maurice.fraisse@orange.fr jean-louis.dumas0885@orange.fr michelgauquelin@orange.fr |



A l'abbaye de Cîteaux (Bourgogne/Franche-Comté)

Les
groupes
locaux en
sortie...



Dans le marais Poitevin (Charentes-Vendée)

EDITO : L'APRC est-elle Sisyphe ? (suite et fin)

La liste de ces interrogations sommaires et incomplètes démontre que le rocher de Sisyphe poussé par l'APRC doit faire face à une montagne vertigineuse : les résistances institutionnelles. Toutes les mobilisations associatives tout au long de ces années de parcours, toutes les procédures interminables seraient-elles inutiles ? Non, puisque des juges ont dit le droit ouvrant des avancées....dans cet espace obscur.

Albert Camus terminait son essai « Le mythe de Sisyphe » par cette phrase : **" La lutte elle-même vers les sommets suffit à emplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux ».**

Est-ce si loin de la Béatitude promise **" à celles et ceux qui ont faim et soif de justice" ?**

Non, car après tant d'années d'existence, l'APRC ne renoncera pas à rouler son rocher puisqu'elle elle sait que même les petites victoires sont porteuses de bonheur.

Oui, les adhérents de l'APRC veulent bien encore être comme Sisyphe puisque leur combat n'est ni absurde ni vain! En effet, il s'agit d'une cause noble entre toutes : la Justice.

C'est ce qu'ils rediront avec force lors de leur prochaine assemblée générale.

Isabelle Saintot, présidente.

SPECIAL AG PARIS - 11-12 MARS 2017

Comme l'an dernier, notre AG 2017 se tiendra au Centre International de Séjour - 17, avenue Kellerman à PARIS 13ème.



Les conditions dans lesquelles le Centre Kellerman nous a reçus l'an dernier ont été appréciées de tous. Situé à quelques stations du centre de Paris, il offre un cadre confortable et calme avec un restaurant self-service et des espaces favorisant la convivialité. Autant d'éléments qui ont plaidé pour renouveler l'expérience. En favorisant l'accès géographique, le choix de Paris permettra cette année de réduire encore le coût pour les participants. L'AG 2016 a permis de relancer des rencontres des adhérents franciliens. Nous faisons le pari que cette AG 2017 sera l'occasion de pérenniser ce renouveau d'une vie régionale en Ile-de-France.

Rappel : Le centre est situé à 5 minutes à pied des stations de métro "Porte d'Italie" et du Tramway T3, qui donnent accès à tout Paris. Sur place, il y a un parking gratuit pour voitures et motos (places limitées !).



« Un endroit sympa et convivial qui favorise les échanges entre personnes de diverses régions. Idéal pour une AG comme la nôtre »



AG 2017 Pratique

Au départ de la Gare du Nord :

En Métro :

Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. Arrêt Place d'Italie- Puis prendre la ligne 7, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 35 min)

En Bus :

Prendre le **Bus N° 38**, Direction Porte d'Orléans. Arrêt : **Châtelet-Hôtel de Ville**. Puis prendre le **Bus N° 47**, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 51 min).

Au départ de la Gare de l'Est :

En Métro :

Prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon, **Arrêt : Maison Blanche** (Temps estimé : 35 min)

En Bus :

Prendre le **Bus N° 47**, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 40 min)

**Comment se rendre au Centre KELLERMANN
17 Boulevard Kellermann 75013 PARIS
Si vous arrivez en train à PARIS**

Au départ de la Gare Montparnasse :

*En métro :

Prendre la **ligne 6**, Direction Nation. **Arrêt : Place d'Italie**

Puis prendre la **ligne 7** : Direction Mairie d'Ivry : **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 26 min)

*En Bus :

Prendre le **Bus N°28**, Direction Porte d'Orléans. **Arrêt : Porte d'Orléans-Père Coentin**

Puis prendre la **ligne PC 1**, Direction Porte de Charenton. **Arrêt : Damesme**. (Temps estimé : 32 min)

Au départ de la Gare de LYON :

*En Métro :

Prendre la **ligne 1**, Direction La Défense. **Arrêt Bastille** – Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. **Arrêt : Place d'Italie**. Enfin prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 20 min)

*En Bus :

Aller à pied jusqu'à **Pont d'Austerlitz**, prendre le **Bus N°57**, Direction Laplace-RER. **Arrêt : Abbé Georges Henocque**. (Temps estimé : 24 min)

Pour ceux qui arrivent par le Métro ou en bus à la station **Maison Blanche** prendre la sortie : **Avenue de la Porte d'Italie** et la descendre jusqu'à la **PORTE D'ITALIE**. Le Centre se trouvera en face un peu à droite.

En VOITURE : programmer son GPS. On arrive par le Périphérique Sud : sortie Porte d'Italie. Attention le Centre ne dispose pas d'un très grand parking. Merci de préférer les transports en commun.

S.O.S.

En cas de problème, deux numéros à appeler :

06 25 20 79 90 Josiane ETCHEGARAY

06 87 39 98 20 Isabelle SAINTOT



AG 2017 : convocation

Convocation à l'Assemblée générale des 11 et 12 mars 2017

Chère adhérente, cher adhérent,

Au nom de l'APRC, je vous invite à participer à notre **Assemblée Générale ordinaire 2017** (exercice 2016) qui se tiendra : **au Centre International de Séjour, 17 avenue Kellerman, à PARIS 13ème.**

Durée statutaire de l'assemblée générale : **du Samedi 11 mars à 13h45** (émargement sur les listes des participants) **au dimanche 12 mars 2017 à 12h** (clôture officielle de l'AG).

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation 2016 pour :

- participer aux votes, s'il est présent à l'AG
- ou pour se faire représenter, s'il ne vient pas à l'AG.

Un dossier de participation sera remis à chaque participant à l'accueil dès son arrivée. **Attention** : dans ce dossier ne figureront pas les textes des rapports 2016 (moral, activités, financier). **Il est donc impératif d'apporter à l'AG ce bulletin n° 76 Spécial AG**, et de l'avoir lu avant. Voir en particulier les p. 8 à 20.

En souhaitant que cette AG 2017 donne un élan renouvelé à notre association.

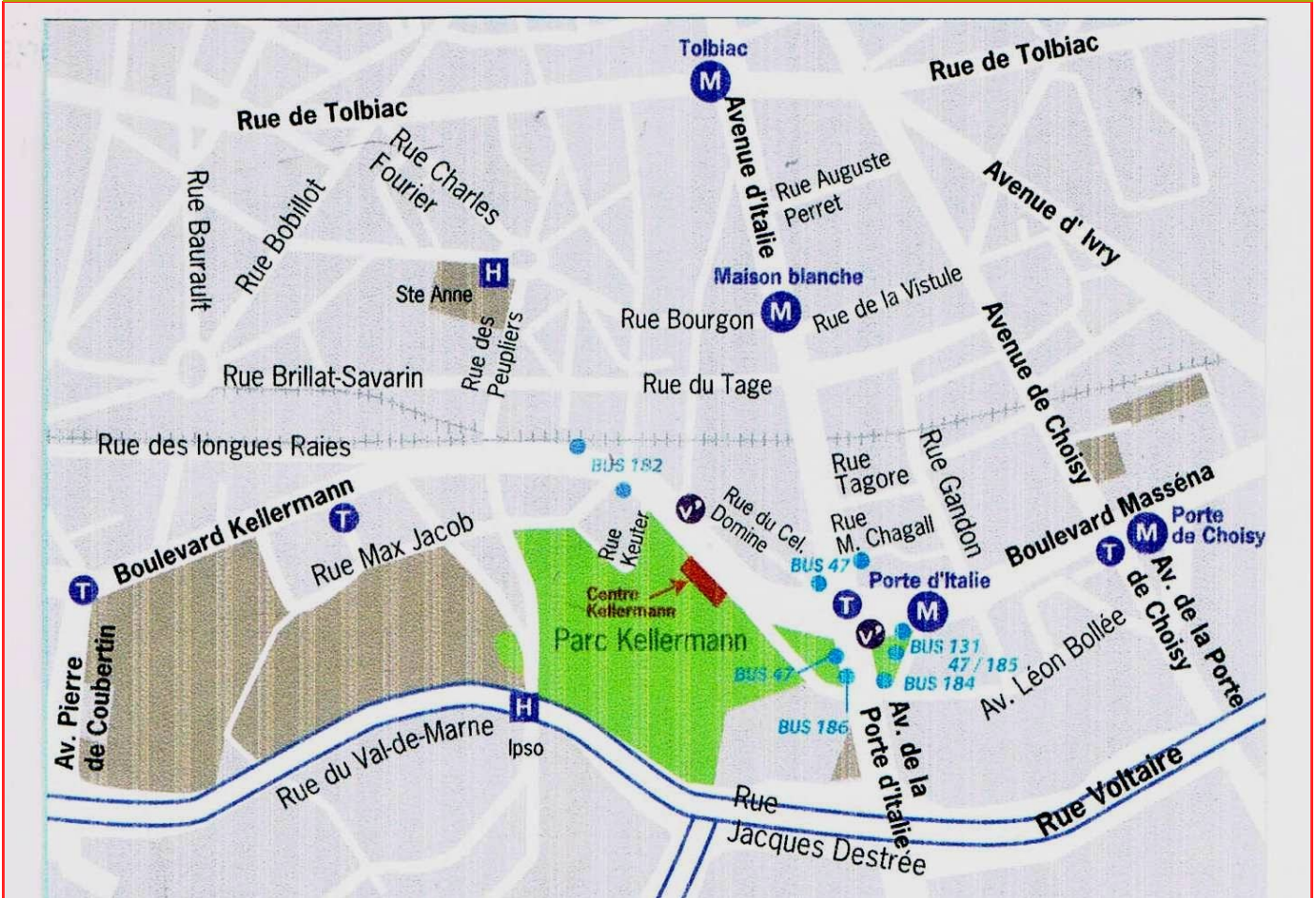
La présidente, Isabelle SAINTOT.

AG 2017 : mode d'emploi

- **Concrètement** : Chaque adhérent a reçu courant janvier un courrier comprenant :
 - pour les présents à l'AG : un **bulletin de participation**, à renvoyer avant le **23 février 2017**.
 - pour ceux qui, sans être présents, souhaitent participer aux votes : un **bon pour pouvoir à retourner avant le 25 février 2016**.
 - une fiche sur **les règles de financement de l'AG** et le **forfait SNCF** par département.
- **Financement** :
 - Toute personne inscrite participe aux frais d'organisation : forfait **40 €**
 - La prise en charge de l'association couvre la période du samedi midi au dimanche midi inclus :
 - * si je demande une chambre : je paierai le forfait hébergement = **60 €**
 - * si je ne demande pas de chambre, je paierai mes repas au prix coûtant de **15 €/repas**
 - **Transports** : l'APRC rembourse les frais réels plafonnés au forfait SNCF (selon le département)
 - **Acompte** : pour valider l'inscription à l'AG, il sera demandé un acompte non remboursable de 20€ (frais inscription). Cette somme viendra en déduction de la facture finale.
- **Organisation et animation de l'AG** :
Isabelle Saintot coordonne **l'équipe de préparation** qui comprend, en plus des membres du CA : Geneviève et Marcel Marguet, Laurent Etchegaray, Michel Barbut.
- **Gestion des inscriptions** : Josiane Etchegaray. **Pouvoirs** : Isabelle Saintot.

N'OUBLIEZ PAS de vous réunir en équipe locale autour de ce bulletin spécial AG (voir pages suivantes).

AG 2017 : plan d'accès



L'AG 2017 se prépare dans les régions !

NB : à l'heure où ce bulletin est mis sous presse, toutes les dates de réunions régionales ne nous sont pas encore parvenues.

Bretagne : le 9 janvier, et une autre date pour ceux qui vont à l'AG

Bourgogne-Franche-Comté : le 15 février

Aquitaine :

3B (Basque/Bigorre/Béarn) : le 11 février

Midi-Pyrénées :

Lyon-Ain-Isère : le 28 janvier

Drôme-Ardèche :

Pays-de-Loire : le 28 janvier

Hte-Loire : le 13 février

Normandie : le 16 janvier

Charente-Vendée :

Paris-Ile-de-France : autour de l'AG...

Les Savoie :

Nord-Pas-de-Calais : 1er avril (après l'AG)



Réunion Bourgogne-Franche-Comté

AG 2016 - Ordre du Jour

Samedi 11 mars

A partir de 10h : accueil des arrivants

- 12h Repas de midi *
- 13h15 Accueil élargement des adhérents
- 14h15 **Ouverture** de l'AG par la présidente
- 14h45 **Rapports moral et d'activités** (diapo), questions, **vote**
- 15h15 **Rapport financier et prévisionnel** (diapo) + rapport vérif. aux comptes, questions, **vote**
- 15h45 Présentation **candidatures au CA**
- 16h45 **interventions Apsecc et Avref**
- 17h15 **Temps d'échanges** en 6x6 : chaque groupe retient une idée-force et une question
- 18h Mise en commun et débat
- 18h45 **Election** des candidats au CA
- 19h Apéritif puis dîner à 19h30
- 20h30 : **Soirée « festive »** animée par Gisèle et les Bretons avec le concours des participants

Dimanche 12 mars

- 8h45 **Présentation du nouveau CA**
- 9h **Intervention de JP MOISSET** : « L'Etat, l'argent et les cultes ».
- 9h30 **Questions et échanges** entre l'assemblée et l'intervenant
- 10h15 **Présentation des orientations**
Débat sur leur mise en œuvre. **Vote**
- 11h15 **Questions diverses**
(lieu prochaine AG ? etc.)
- 12h **Clôture** assemblée générale
- 12h15 Repas de midi *

* NB : les repas de midi du samedi et du dimanche font partie de la prise en charge associative

Présentation des RAPPORTS

Le texte intégral des rapports moral, d'activités et financiers figure dans les pages suivantes de ce bulletin. **Chacun doit en avoir pris connaissance avant de venir à l'AG.** La présentation des rapports le samedi après-midi ne reprendra pas le texte intégral ci-après. Elle se fera, comme l'an dernier, sous la forme d'un **diaporama global reprenant les points forts du rapport moral et des rapports d'activités des différentes commissions.** Ensuite, un temps sera laissé aux participants qui souhaitent exprimer leurs réactions ou leurs questions. **Les responsables des commissions** répondront alors aux questions les concernant, puis on passera au **vote**.

La même procédure sera utilisée pour le **rapport financier** présenté de façon brève par le trésorier Henri GRESSIER, à partir de quelques chiffres clés.



Ce n'est pas parce qu'une AG est souveraine qu'elle n'a pas le droit de rire !

ORIENTATIONS, quel débat ?

Concernant le vote des orientations, nous adopterons la procédure expérimentée lors de notre précédente AG.

Le CA soumettra à l'assemblée 3 ou 4 grandes orientations, formulées de manière simple et concise, affirmant la nécessité de continuer :

- l'action sur le terrain politique (parlementaires, ministère),
- les actions sur le terrain juridique,
- et le renforcement des liens avec les autres associations.

Un débat sera ouvert en assemblée. Il ne portera pas sur la rédaction des orientations, mais sur **les modalités de leur mise en œuvre.** Ensuite elles seront soumises au vote de l'assemblée.

RAPPEL : l'AG étant souveraine, chaque région peut, si elle le souhaite, proposer une autre orientation. Le texte (court) accompagné des motifs, devra parvenir avant le 1er mars 2017 au secrétaire de l'APRC, Michel NEBOUT :

e-mail myr.mich@orange.fr

ou secretariat@aprc.asso.fr

Chaque année l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le point, commenter les résultats, saluer les succès, analyser les échecs et tirer des uns comme des autres des enseignements utiles pour essayer de se projeter dans l'avenir, voire de l'infléchir dans le sens qui nous paraît le plus souhaitable, de présenter les perspectives et de formaliser des orientations...

Au-delà du formalisme administratif et de l'aspect quelque peu rituel, il ne tient qu'à nous de faire de ce rendez-vous périodique obligatoire qu'est l'Assemblée Générale un moment intéressant pour tous, au cours duquel chacun fait valoir son point de vue pour le plus grand bénéfice de l'association et de ses adhérents.

Fonctionnement du Conseil d'Administration & des commissions

Le CA d'aujourd'hui compte 9 membres et s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2016, c'est-à-dire une fois par trimestre et le bureau 6 fois.

Dans l'éditorial du dernier bulletin j'attirais l'attention des lecteurs sur l'avenir de notre CA puisque 5 administrateurs sont en instance de le quitter. Au vu de cette situation, je suis disposée à poursuivre mon mandat pendant un an supplémentaire, Michel NEBOUT est d'accord pour prolonger le sien de quelques mois, en espérant que de nouvelles forces vives viendront nous prêter main forte afin de pouvoir passer le relais.

Comme les années précédentes, le Conseil d'Administration a été secondé par les différentes commissions thématiques afin de travailler plus efficacement sur certains dossiers. Chaque administrateur est investi à titre individuel dans ces commissions et présentera son rapport d'activité. Notons cependant qu'Alain GAUTHIER et Joseph AUVINET ont fréquemment participé aux réunions du CA pour faire le point sur les différentes procédures mais aussi parce qu'impliqués dans le travail d'autres commissions (avenir de nos retraités, réseau européen ESAN*).

Bien entendu, nos représentants au conseil d'administration de la Cavimac travaillent en concertation avec le CA et les commissions.

La Vie associative

Au 31 décembre **565** (à vérifier) cotisations ont été versées. C'est **57** de moins que l'an passé qui en comptait 622. Il faut bien comprendre que nous perdons chaque année environ 1/10 de nos adhérents à cause des effets du vieillissement et des décès.

Pour l'année 2016, ceux-ci sont au nombre de 21 tandis que 19 ruptures ont été portées à notre connaissance. Il y en a probablement davantage car ces défections ne sont pas forcément annoncées.

Le nombre de 48 porté dans le tableau ci-dessous représente les « sortis » du fichier parce qu'ils n'ont pas versé de cotisation depuis plus de 5 ans...

| Année | Ruptures | Décès |
|-------|----------|-------|
| 2010 | 93 | 74 |
| 2011 | 99 | 50 |
| 2012 | 59 | 65 |
| 2013 | 62 | 34 |
| 2014 | 29 | 47 |
| 2015 | 36 | 21 |
| 2016 | 19 + 48 | 21 |

Pour l'année 2016 **12 adhérents** ont rejoint notre association. Ces sont **2** diocésains, **4** ayants droit et **6** congréganistes dont **4** issus de communautés nouvelles avec tous les problèmes que pose leur sortie et qui sont pour la plupart en phase de reconstruction de leur vie professionnelle et personnelle.

Il faut dire aussi qu'assez fréquemment des contacts sont pris avec l'APRC via la messagerie associative pour poser une question, pour évaluer une situation sans qu'il s'en suive une nouvelle adhésion. Il est douloureux de constater que pour certaines, souvent d'origine étrangère, nous ne pouvons être d'aucun secours pour faire reconnaître leurs droits sociaux au regard de l'absence de cotisations. Cela devrait nous interroger sur les moyens à trouver pour mettre fin à pareille injustice et abus.

AG 2017 - Rapport Moral (suite)

Je veux remercier ici, celles et ceux qui soutiennent fidèlement l'APRC par le paiement de la cotisation, le versement d'un don, mais aussi par les petits mots d'encouragement qui les accompagnent et qui nous touchent beaucoup. Des remerciements aussi aux responsables locaux qui ne baissent pas les bras pour organiser des réunions locales qui, bien que clairsemées parfois, entretiennent les liens de solidarité et de convivialité entre membres de notre association.

Au nom de l'APRC, je voudrais témoigner aussi notre amicale compassion à toutes celles et à tous ceux qui durant cette année 2016 ont perdu un être cher : conjoint, parent, enfant.

La réalité associative

Il suffit de regarder le tableau ci-contre pour constater que la majorité des adhérents se situe dans la fourchette des 63 à 87 ans.

Cette situation ne laisse pas de nous interroger sur le véritable avenir de l'APRC.

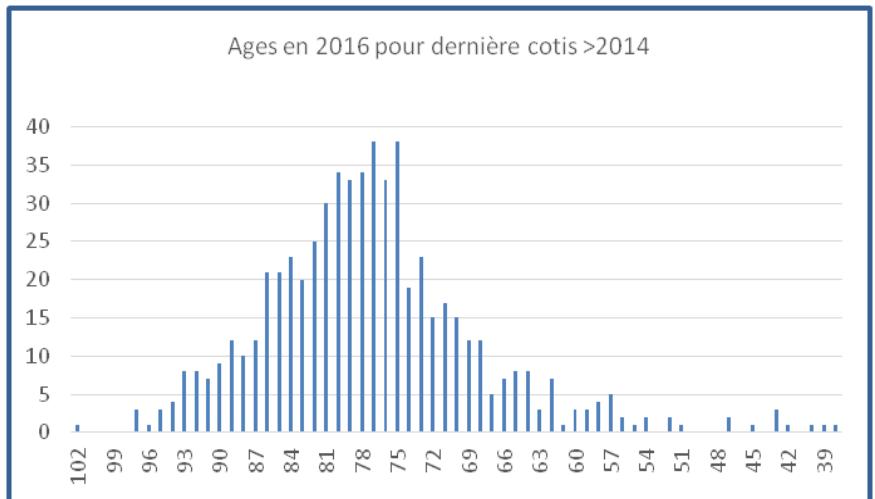
Quelles conséquences en tirer ?

On le dit parfois sous forme de boutade : « *le combat cessa faute de combattants* ». Le nombre de nouveaux adhérents ne peut combler celui des départs de l'APRC (40). C'est un fait : nous ne pouvons rien contre le cours de la vie et les forces vives diminuent inexorablement.

Nous avons évoqué cette question à plusieurs reprises lors des derniers CA car il serait inconséquent de ne pas le faire. Certains adhérents s'en sont émus en lisant l'EnDirCa pensant que nous parlions de dissolution de l'association.

Si « *gouverner, c'est prévoir* » ce n'est pas faire preuve de défaitisme de demander à l'Assemblée générale de réfléchir sur la nécessaire évolution de l'APRC. Laquelle ? Comment ? Avec qui car les associations partenaires sont, elles aussi confrontées au même phénomène d'érosion du nombre d'adhérents et de responsables bénévoles.

C'est pourquoi, ensemble nous devons faire preuve de réalisme et ne pas vivre au-dessus de nos moyens physiques en particulier.



La mise en œuvre des orientations

« *L'association a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être.*

L'association défend également les ayants droit de ces personnes auprès de la Cavimac.

Elle défend aussi les droits des unes et des autres aux autres prestations de la Cavimac ». (Art. 4 de nos statuts).

Sans empiéter sur le rapport d'activités des différentes commissions je voudrais exposer maintenant comment les orientations de l'Assemblée Générale de 2016 ont mis en œuvre les exigences de nos statuts.

1ère orientation : le terrain politique

L'assemblée générale affirme la nécessité de continuer l'action auprès de nos interlocuteurs politiques afin que soient pris en compte les éléments d'analyse et les propositions formulées dans le dossier présenté par la commission « Avenir des retraites ».

Après avoir sollicité à plusieurs reprises le Ministère pour être entendus dans le cadre de la rédaction du rapport que le gouvernement devait remettre aux parlementaires sur « *les conditions de la revalorisation de la retraite des ressortissants de la Caisse des cultes* », nous avons été reçus le 21 septembre à la Direction de la Sécurité sociale.